

ASSEMBLÉE NATIONALE1er février 2006

ÉGALITÉ DES CHANCES - (n° 2787)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 447

présenté par
Mme Billard, MM. Yves Cochet et Mamère

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 6 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Rapport (p. 15) montre que la situation de l'emploi est beaucoup plus complexe et contrastée s'agissant des taux de chômage dans les ZUS, comparés aux taux de chômage hors des ZUS.

D'après le Rapport, les catégories des personnes habitant en ZUS relativement les plus touchées par le chômage sont les 25-49 ans, ainsi que les femmes tous âges confondus. On peut s'interroger sur l'efficacité de la mesure proposée.